

**AMAP Fruits des Vergers du Moulin des Noues**  
**Saison automne - hiver 2023-2024**

Le présent contrat règle les modalités de la vente de fruits et produits dérivés entre Les Vergers du Moulin des Noues à Maisdon-sur-Sèvre (44), et les consommateurs de l'AMAP de la Prime à qui elle livre ses produits.



**Produits proposés**

**Pommes** cultivées selon le cahier des charges AB Certifiés par ECOCERT Sas F32600

- Fruits conditionnés en plateaux en fonction de la saveur dominante.


Saveur	Pommes	Poires	Poids du plateau
<b>plutôt acidulée</b>	RubINETTE, Elstar, Boskoop, Topaz, Renoir, Jubilé	Président Héron, conférence, Concorde, Comice	Environ 7 kg
<b>plutôt douce</b>	Gala, Golden, Melrose, Fuji, Smeralda, Crimson Crisp		Environ 7 kg

- La répartition des variétés de fruits dans les plateaux évolue au cours de la saison.
- Les pommes sont livrées dans l'ordre de maturité des variétés:  
Elstar, Gala, Boskoop, RubINETTE, Crimson Crisp, Topaz, Renoir, Jubilé, Golden, Melrose, Fuji, Smeralda
- En fin de saison, le stock de fruits s'épuisant, la distinction entre les 2 types de saveur s'amenuise.

**Jus de pommes**

- Nature, pommes-poires, pommes-citrons, pommes-agrumes conditionnés en bouteilles en verre d'un litre.

**6 Livraisons**

- Lieu et horaires : les jeudis 18h30 à 20h au local de la Prime
- Dates : **14 septembre, 12 octobre, 09 novembre, 07 décembre, 18 janvier, 15 février**  
Possibilité éventuelle d'une livraison supplémentaire en fonction du stock restant. Dans ce cas, un avenant sera appliqué au contrat pour les amapiens qui le souhaitent.
- Les **PLATEAUX** et les **bouteilles vides (sans les bouchons)** sont à rapporter à la distribution suivante. 

**Engagements**

- Chaque consommateur doit être adhérent de l'AMAP.
- Chaque amapien effectue au moins **une permanence** sur le lieu de distribution, aide au déchargement et participe, selon ses disponibilités au fonctionnement de l'AMAP.
- Un amapien qui ne peut pas venir chercher ses produits s'arrange avec une tierce personne pour les récupérer. A défaut, les fruits seront répartis entre les personnes présentes à la fin de la distribution. Aucun remboursement ne sera effectué.

**Fin de contrat, démission**

- Le contrat expire naturellement au terme de la dernière distribution.
- Un adhérent peut quitter l'AMAP, en cours de saison, et céder son contrat à un remplaçant. Celui-ci est choisi soit sur la liste d'attente de l'AMAP soit trouvé par la personne démissionnaire.

**Modalités de paiement :**

▶ **6 chèques** libellés à l'ordre « Les vergers du moulin des Noues »

▶ **Espèces ou Monekos** : 6 x le montant d'une livraison

Si une livraison ne peut pas être assurée, nous vous rendrons votre chèque, vos espèces ou vos Monekos.

Produit	Saveur	Prix	Nombre de plateau(x) et de jus par livraison	
Plateau de fruits	Plutôt acidulée	18,00 €	18€ x ... = ...	<input type="checkbox"/> <b>6 Chèques de .....</b> OU <input type="checkbox"/> <b>Espèces ou Monekos : 6 x ..... = .....</b>
	Plutôt douce	18,00 €	18€ x ... = ...	
	Acidulée/douce en alternance	18,00 €	18€ x ... = ...	
Bouteille de jus de pomme Le litre	Nature	2,70 €	2,70€ x ... = ...	
	pommes citrons/ pommes agrumes/ pommes poires (Pas de choix possible)	3,00 €	3,00€ x ... = ...	
<b>TOTAL =</b>			<b>.....</b>	

Dans l'incertitude de la quantité de pommes récoltées et du nombre de contrat global, il est possible que le dernier plateau contienne des fruits et du jus avec un maximum de 4 litres par plateau.

Fait à ..... en deux exemplaires, le .....

Les Producteurs : Maël Sinoir et Claire Stavaux

Le consommateur :

Le Moulin des Noues

Nom :

44690 Maisdon-sur-Sèvre

Adresse :

[lesvergersdumoulin@free.fr](mailto:lesvergersdumoulin@free.fr)

Téléphone :

06.65.39.10.10

Courriel :

Signature :